



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°69/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : attribution de fonds de concours communautaires.

- Vu la possibilité donnée aux communautés de communes d'instaurer des fonds de concours communautaires au profit des communes de la CC4R
- Vu la nécessité de mettre en place un règlement d'attribution afin de formaliser les modalités d'attribution.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Autoriser la mise en place de fonds de concours communautaires
- D'autoriser le président à signer le règlement d'attribution de fonds de concours communautaires, tels qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
des 4 rivières en Bray



Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes des 4 rivières en Bray

Préambule :

Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la communauté de communes des 4 rivières en Bray, représenté par son président, Eric Picard, a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours pour la période 2024-2026.

Ce dispositif permet d'apporter une aide financière aux communes rurales du territoire de la CC4R, de moins de 1 000 habitants. Ces fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la CC4R.

Article 1 : enveloppe budgétaire et répartition.

Le conseil communautaire a fixé l'ouverture d'une enveloppe budgétaire d'un montant maximal de 150 000€/an, la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2024 a validé ce présent règlement d'attribution. Une fois l'enveloppe annuelle consommée, il ne sera plus possible de demander de fonds de concours.

Les domaines de travaux d'investissement ouvrant droit à cette attribution sont (liste non exhaustive) :

- Les travaux de création et aménagement de voirie (exemple : création passage surélevé, passage piétons, bandes de ralentissement, enrobé à chaud, signalisation horizontale et verticale, pose de caniveaux, accès voirie P.M.R...)
- Les travaux des bâtiments communaux (remplacement menuiserie, toiture, isolation, accessibilité...)

Article 2 : modalités d'attribution de fonds de concours

Les dépenses éligibles sont celles initiées depuis le 1^{er} janvier 2024. Ces fonds de concours financent exclusivement les opérations d'investissement. Ils sont calculés sur le montant H.T de l'opération, ils sont cumulables avec toute autre subvention publique (Etat, Département, Région, Europe).

Une même commune peut déposer plusieurs dossiers de demande, dans la limite de l'enveloppe des 100 000€ de fonds de concours par an. Les primo demandes sont prioritaires sur les suivantes. Les aides financières, incluant les fonds de concours ne peuvent excéder 80% du montant H.T des travaux.

Article 3 : modalités de versement de fonds de concours

L'aide financière attribuée dans le cadre du fonds de concours est fixée à 10% du montant total des travaux H.T, avec un montant plancher de travaux de 5 000€ et un montant plafond de 100 000€. Les communes pourront demander l'autorisation d'ouverture d'un fonds de concours en fournissant les pièces suivantes :

- Le devis détaillé des travaux,
- L'état déclaratif, détaillant l'opération, complété et signé,
- La délibération du conseil municipal autorisant le Maire à demander le fonds de concours communautaire et signer le présent règlement d'attribution,
- Le présent règlement d'attribution du fonds de concours daté et signé,

Après étude du dossier complet, l'enveloppe sera réservée. Aucun acompte ne sera versé. Le paiement interviendra après le mandatement de la totalité des travaux sur présentation de l'état des dépenses, acquitté par le trésorier.

Les demandes de paiement de la subvention devront intervenir avant le 15 novembre de l'année.

Article 4 : Communication relative aux projets financés

En contrepartie de la participation financière de la communauté de communes des quatre rivières en Bray, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la Com-Com pour le projet, sur tous supports papiers, numériques et en associant la CC4R lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération.

Article 5 : litiges

En cas de litige, tout accord à l'amiable sera prioritairement mis en œuvre. En cas d'absence d'accord amiable, le tribunal administratif de Rouen sera saisi.

Fait à Gournay-en-Bray, le :

Le Maire de la commune de :

Le président de la Communauté de communes

Des 4 rivières en Bray, Eric Picard



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°70/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : attribution de subvention collège St Exupéry.

- Vu la demande du collège St Exupéry de Forges les Eaux pour participer aux frais de l'apprentissage à la natation, suite à la fermeture, pour travaux, de la piscine de Forges les Eaux,
- Considérant qu'il est obligatoire de permettre aux scolaires, l'apprentissage de la natation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de verser une participation financière sur le budget primitif 2024 de 8 878€, au collège St Exupéry de Forges les Eaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°71/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : demande de subvention auprès du Département.

- Vu l'entretien annuel des chemins de randonnée répertorié réalisé par la CC4R
- Vu la possibilité de percevoir une subvention de fonctionnement du Département de Seine-Maritime

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à établir une demande de subvention pour 2024, dans le cadre de l'entretien annuel des chemins de randonnée communautaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°72/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : cession d'un bâtiment sur la Z.A communautaire de Forges les Eaux.

- Vu la demande de la société SAS Levasseur Réceptions d'acheter un local situé sur la zone industrielle de Forges les Eaux, sur un ensemble de parcelles cadastrées AL n°221, 245, 246 et 247 pour une superficie de 2560 m²,
- Vu l'avis des domaines en date du 25 avril 2024, reprenant la valeur vénale au prix de 250 000€ un local de 863 m².
- Considérant que la communauté de communes des 4 rivières En Bray exerce la compétence du développement économique des zones d'activités, et doit donner son accord pour cette vente
- Considérant que le local appartient à la ville de Forges les Eaux, qui encaissera le produit de la cession.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, accepte à l'unanimité :

- De donner délégation à la ville de Forges les Eaux pour conclure cette vente.
- D'autoriser le président à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°73/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

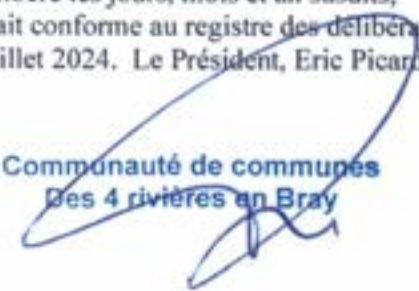
Objet : complément de la délibération n°47/2024.

- Vu le recours gracieux, de la Préfecture de Seine-Maritime, en date du 29 mai 2024, relatif à la fongibilité des crédits,
- Vu la demande de la Préfecture pour compléter la délibération n°47/2024, relative à la fongibilité des crédits, par les dispositions suivantes : « la délibération n°47/2024 relative à la fongibilité des crédits en M57, produira ses effets **pour l'exercice comptable 2024** ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité valide cette modification ci-dessus citée, pour la délibération n°47/2024 et autorise le président à signer tout acte afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°74/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : annulation de la délibération n°48/2024

- Vu la délibération n°48/2024, précisant que la CC4R décidait d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 € à la S.C.I.C de la Maison d'économie Solidaire, inscrite au chapitre 65 du budget primitif 2024.
- Considérant que la nature de cette dépense aurait dû être imputée au chapitre 26 (participation au capital), conformément à la délibération 266/2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n°48/2024
- De procéder à l'annulation du mandat n°368/2024
- De réimputer la dépense en investissement au chapitre 26, comme prévu, à l'origine, par délibération n°266/2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 Rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°75/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : D.M n° 2/2024 budget principal de la CC4R.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nécessité de transférer des crédits des chapitres 21 et 26 au chapitre 13,
- Vu l'obligation de délibérer pour acter la décision modificative n°2/2024 du budget principal de la CC4R.

Après -en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité, la décision modificative n°2/2024 du budget principal de la CC4, ci-après annexé à la page suivante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2181 156 020 /ADM	117 722,00		
D I 26 261 OPF1 01 /DEVECO	80 000,00		
R I 13 1312 133 61 /DEVECO	197 722,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	197 722,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	197 722,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°76/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : D.M n° 1/2024, budget annexe de la Z.A de La Feuillie.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nécessité de transférer des crédits du chapitre 011 au chapitre 75,
- Vu l'obligation de délibérer pour acter la décision modificative n°1/2024 du budget annexe de la Z.A de La Feuillie.

Après -en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité, la décision modificative n°1/2024 du budget annexe de la Z.A de La feuillie, ci-après annexé à la page suivante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

21/06/2024

Edition de Décision Modificative

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6045 61	2 300,00		
R F 75 75822 61	2 300,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 300,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		2 300,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°77/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : D.M n° 3/2024, budget principal de la CC4R.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nécessité de transférer des crédits du chapitre 011 au chapitre 65,
- Vu l'obligation de délibérer pour acter la décision modificative n°3/2024 du budget principal de la CC4R.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide à l'unanimité, la décision modificative n°3/2024 du budget principal de la CC4R, ci-après annexé à la page suivante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

21/06/2024	Edition de Décision Modificative
------------	----------------------------------

Décision modificative n°3 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 3

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615221 020 /ADM		2 300,00	
D F 65 65821 020 /ADM	2 300,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 300,00
	Réductions		2 300,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 300,00
Solde Réductions	2 300,00
Ouv. - Réd.	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°78/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : coopération avec le S.D.E 76 dans le domaine de la transition énergétique.

- Vu la proposition du S.D.E 76 de coopérer avec les E.P.C.I dans le domaine de la transition énergétique,
- Vu le projet proposé par le S.D.E 76, à la CC4R pour l'installation sur le parking des locaux de la CC4R à Gournay en Bray, des ombrières composées de panneaux photovoltaïques,
- Considérant qu'il est nécessaire de conventionner avec le S.D.E 76 pour arrêter les modalités de coopération et de participation financière qui s'élèverai à 8 733€/an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de :

- Mettre en place une collaboration avec le S.D.E 76, dans le cadre de la transition énergétique
- D'autoriser le président à signer la convention, et tout document afférent à cette affaire, et de verser la participation financière demandée par le S.D.E 76.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°79/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : AVANCEMENTS DE GRADE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA C.C.4.R.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe établi pour l'année 2024,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- la **création** d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} août 2024.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°80/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : agent technique polyvalent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} août 2024, un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'agent de maîtrise à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps complet, à compter du 1^{er} août 2024.
- De supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2024.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières du Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°81/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE DE REDACTEUR

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Responsable Ressources Humaines.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} août 2024, un emploi permanent de Responsable Ressources Humaines relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Responsable Ressources Humaines à temps complet, à compter du 1^{er} août 2024.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°82/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : prise de compétence Eau/Assainissement.

- Vu l'obligation qui incombe à la CC4R de prendre la compétence Eau/assainissement au 1^{er} janvier 2026,
- Vu la nécessité de se faire assister d'un bureau d'étude pour accompagner la C.C.4.R dans cette démarche,
- Vu la proposition du bureau d'étude du SIDESA, pour un montant de 39 984 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le devis proposé par le SIDESA, dans le cadre de l'accompagnement à la prise de compétence Eau/assainissement, dès lors que la demande de subvention sera considérée comme complète.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°83/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : prise de compétence Eau/Assainissement : demande de subvention.

- Vu l'obligation qui incombe à la CC4R de prendre la compétence Eau/assainissement au 1^{er} janvier 2026,
- Vu la proposition du bureau d'étude du SIDESA, pour un montant de 39 984 € H.T.
- Vu la possibilité de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°84/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : travaux de réfection de chauffage de la crèche Amstramgram de Forges les Eaux.

- Vu l'article L 1111-5 du code de la commande publique qui dispose que lorsqu'un marché porte sur des travaux et sur des fournitures ou services, il est considéré comme un marché de travaux si son objet principal est de réaliser des travaux,
- Vu l'annexe 1 du code de la commande publique mentionnant "l'installation de chauffage électriques" dans la catégorie des "travaux d'installation électrique",
- Vu le devis présenté par la société Harlin Energie, pour un montant de 47 402,95€ H.T
- Vu la possibilité de solliciter la C.A.F de Seine-Maritime pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le président à signer le devis avec la société Harlin Energie pour un montant de 47 402,95€ H.T
- D'autoriser le président à solliciter une subvention auprès de la C.A.F de Seine-Maritime, et à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°85/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : acquisition d'un véhicule type camion benne

- Vu le besoin exprimé par le SIEOM de remplacer un camion benne vieillissant,
- Considérant que l'acquisition d'un nouveau véhicule est indispensable pour garantir l'efficacité des travaux et optimiser les coûts de maintenance,
- Vu le devis du garage Stellantis Europe Opel, pour un montant de 31 382,03€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis pour l'acquisition d'un camion benne pour un montant de 31 382,03€ H.T.
- D'autoriser le président à signer la demande de carte grise et tout acte afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°86/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une nouvelle plateforme de stockage des déchets verts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2123-1,

Vu la note de présentation sur la description du projet de la plateforme déchets verts à la déchetterie de Gournay,

Considérant :

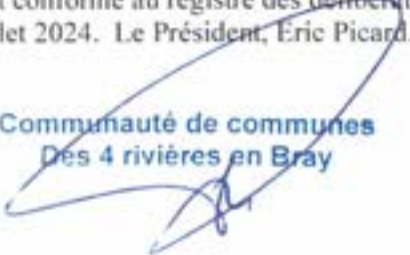
- L'augmentation continue du volume de déchets verts collectés sur le territoire communautaire,
- La nécessité de disposer d'une infrastructure adaptée pour le broyage et le stockage des déchets verts,
- Les avantages économiques et environnementaux liés à la réduction des coûts de transport et de traitement des déchets verts,
- Le budget de 100 000 € prévu initialement pour l'agrandissement de la plateforme actuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le projet de réalisation d'une nouvelle plateforme de stockage des déchets verts sur le terrain adjacent à la déchetterie actuelle.
2. D'autoriser le lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation de ce projet, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.
3. De charger le Président de la Communauté de Communes des 4 rivières en Bray de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et de procéder aux démarches administratives requises.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°87/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une benne avec compacteur intégré pour la ferraille collectée à la déchetterie de Gournay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2123-1,

Vu la note de présentation sur la nécessité d'acquérir une benne avec compacteur intégré pour la ferraille à la déchetterie de Gournay,

Considérant :

- La nécessité d'optimiser la gestion des déchets à la déchetterie de Gournay,
- La réduction attendue des coûts logistiques et de manutention,
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle,
- La prévention des vols de ferraille,
- Le budget de 50 000 € prévu à cet effet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une benne avec compacteur intégré destinée à la ferraille collectée à la déchetterie de Gournay.
2. De charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes des 4 rivières en Bray de procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, y compris la rédaction et la publication du cahier des charges, la consultation des entreprises, et la sélection du prestataire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°88/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : Autorisation de signature d'un avenant au contrat de reprise des journaux, revues et magazines issus de la collecte sélective

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les obligations légales et réglementaires en matière de gestion des déchets,

Vu la demande pour le renouvellement du contrat de reprise des journaux, revues et magazines issus de la collecte sélective,

Considérant que le contrat actuel de reprise des JRM est arrivé à expiration le 31 décembre 2023,

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service et d'améliorer les conditions de traitement de ces déchets, le SIEOM a demandé la prolongation de ce contrat. Cependant, la société VEOLIA IPODEC, actuelle reprenneur, a transféré ses obligations vers EPR, autre filiale de VEOLIA. Ainsi, un avenant a été proposé pour une durée de 6 mois (du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024).

Considérant que les conditions techniques et financières restent identiques par rapport au contrat précédent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

1. D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de reprise des journaux, revues et magazines issus de la collecte sélective avec la société EPR pour une durée de 6 mois.
2. D'approuver les conditions financières de ce contrat.
3. De charger Monsieur le Président de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°89/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : Modification des conditions tarifaires pour l'accès des communes et autres structures au quai de transfert de Gournay.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°141/2023 du 14 décembre 2023 relative à l'actualisation de la tarification pour les apports de déchets ménagers au quai de transfert de Gournay,

Considérant la demande de révision du tarif de la Direction des routes du département de la Seine-Maritime,

Considérant la nécessité de simplifier la grille tarifaire pour une meilleure lisibilité et transparence,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- La délibération n°141/2023 du 14 décembre 2023 relative à l'actualisation de la tarification pour les apports de déchets ménagers au quai de transfert de Gournay est annulée.
- À compter du 1^{er} janvier 2024, un tarif unique de 127 € TTC est instauré pour tous les apports de déchets ménagers au quai de transfert de Gournay.
- Les modalités de facturation mentionnées dans la délibération n°141/2023 du 14 décembre 2023 sont inchangées.

- Une régularisation sera effectuée pour les collectivités ayant été facturées au tarif précédent durant le premier trimestre 2024, afin de garantir l'équité avec la nouvelle tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024, Le Président, Eric Pigeard.

Communauté de communes
Des 4 rivières du Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°90/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : Approbation du Règlement du Dispositif de Prélèvement Automatique pour le Paiement des Factures de Redevance Incitative

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la nécessité de faciliter et sécuriser le paiement des factures de redevance incitative,
- Vu l'opportunité d'instaurer un dispositif de prélèvement automatique,
- Vu la délibération n°123/2023 du 9 novembre 2023 relative à l'instauration du prélèvement automatique pour le paiement de la redevance incitative

Considérant :

- La volonté de simplifier le paiement des redevances pour les usagers,
- La réduction des risques d'impayés,
- L'optimisation de la gestion administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le règlement du dispositif de prélèvement automatique pour le paiement des factures de redevance incitative, permettant aux usagers de choisir entre :
 - Un prélèvement en 10 mensualités.
 - Un prélèvement à échéance.

2. De mettre en place une procédure d'adhésion simple pour les usagers, incluant la signature d'un formulaire d'autorisation de prélèvement et la fourniture d'un relevé d'identité bancaire (RIB).
3. D'informer les usagers de cette nouvelle possibilité de paiement par le biais d'une communication dédiée.
4. D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°91/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : Modification du règlement de facturation à la suite de la mise en place du prélèvement automatique

Afin de faciliter le règlement de la redevance incitative, il a été prévu d'instaurer un système de prélèvement automatique (délibération n°123/2023 du 9 novembre 2023). Ce dispositif a pour objectifs de

- Faciliter le paiement des redevances pour les usagers.
- Réduire le risque d'impayés.
- Optimiser la gestion administrative des paiements.

Le Conseil de la Communauté de Communes des 4 rivières en Bray, après avoir pris connaissance de la note explicative concernant la mise en place du prélèvement automatique, décide, à l'unanimité ce qui suit :

1. Le règlement de facturation de la Communauté de Communes, délibéré le 28 mars 2024 (délibération n°41/2024), est modifié pour inclure les nouvelles modalités de paiement par prélèvement automatique.
2. Le règlement du dispositif du prélèvement automatique sera annexé au règlement de facturation

3. Les administrés auront désormais la possibilité de choisir, en plus du paiement par chèque ou virement, entre les options suivantes pour le règlement de leurs factures :
- Paiement en 10 mensualités
 - Prélèvement à échéance

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°92/2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 juillet, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale de Ferrières-en-Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 28 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 51 Pouvoirs : 7 Votants : 58.
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Gouyer P. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Bazin P. Beuvin M. Fleury G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Asselin F. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hermand T. Goulay S.

Absents excusés : R. Décarnelle, N. Barthélémy, D. Camus, J.Y Duflos.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux
- J. Decoudre excusé, pouvoir à B. Nottias
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- C. Morda excusée, pouvoir à J.L. Cosquer
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N. Canu
- A. Delnin excusée, pouvoir à E. Picard
- C. Leroux excusée, pouvoir à T. Hermand.

Secrétaire de séance : F. Larchevêque.

Objet : développement du covoiturage sur le territoire communautaire de la Communauté de communes des 4 rivières en Bray.

- Vu l'article 9-3 des statuts de la communauté de communes des 4 rivières en Bray,
- Vu l'expérimentation lancée sur 6 mois entre octobre 2023 et avril 2024,
- Considérant que le rapport de cette étude indique 400 usagers intéressés par le covoiturage domicile/travail,
- Vu l'offre de la société Blablacar Daily de conventionner avec la CC4R pour développer le covoiturage en milieu rural sur le territoire de la CC4R,
- Vu la convention proposée par le P.E.T.R pour assister la société Blablacar Daily dans la mise en place de ce dispositif.
- Vu la possibilité de solliciter les fonds verts pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de :

- Autoriser le président à signer les conventions de partenariat avec Blablacar Daily
- Autoriser le président à signer une convention de partenariat avec le PETR du Pays de Bray pour la mise en place de Blablacar Daily sur le territoire pour un montant de 2000 € TTC
- Autoriser le président à faire une demande de subvention au titre des Fonds Vert et à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 15 juillet 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
des 4 rivières en Bray